



Sous réserve des modalités de reconfinement locales et des ajustements de modalités communiqués par le gouvernement.

Protocole pour l'utilisation du boulodrome de Gatineau

Approuvé lors de l'AG du 27 septembre 2020, version amendée le 1^{er} octobre 2021

Application des normes gouvernementales municipales (Ville de Gatineau) en tout temps.

Afin de favoriser la réouverture du boulodrome, certaines mesures doivent être mises en place :

A) L'installation (boulodrome, 221 rue berri)

- L'accès aux vestiaires est limité de manière à favoriser la distanciation physique entre les personnes.
- L'accès aux aires communes non essentielles qui favorisent les rassemblements est limité et aucun flânage n'est permis de l'entrée à la sortie.
- Les personnes pré-autorisées à participer à une activité doivent avoir et porter un masque en tout temps dans les aires communes.
- Attendre à l'extérieur en respectant le 2 mètres, entrer un à la fois par la porte et se désinfecter les mains en entrant. Donner sa présence au responsable et aller directement au vestiaire. Éviter le plus possible de toucher les objets en général comme mur, rampe, chaise, table ...

B) La pratique

- Passeport Vaccinal : Tous les joueurs ont l'obligation de présenter le passeport vaccinal avant de pouvoir obtenir leur carte de membre et donc de pouvoir jouer.
- Le nombre maximum de joueurs permis est de 25 personnes
- Pré-enregistrement obligatoire auprès du responsable du jour.
- Les participants sont encouragés à arriver prêts pour participer à l'activité et à l'heure prévue afin d'éviter les rassemblements. Ils sont invités à quitter le plus rapidement possible à la fin de l'activité. Il n'y aura pas de spectateurs.
- Les effets personnels des participants sont limités au strict minimum
- Les contacts physiques non essentiels ne sont pas permis entre les participants, le personnel et les accompagnateurs (ex. : caucus, poignée de main, accolades).

RÔLE DU RESPONSABLE D'ACTIVITÉ

- Tenir un registre : Avant l'activité, le responsable doit s'occuper de la pré-inscription pour s'assurer du respect du nombre maximum. Il doit s'assurer que le joueur a sa carte de membre où le cas échéant lui vendre une carte après s'être assuré de la validité du passeport vaccinal. Le jour de l'activité, il doit s'assurer que le registre contienne **le nom des participants, leur numéro de téléphone et la date et heure de participation.**
- S'assurer de faire respecter les règles
- Désinfecter avant le début de l'activité et à la fin de l'activité les surfaces fréquemment touchées (poignées de porte, rampes, interrupteurs, lavabos, etc.)